

Edito

La séance du conseil municipal de la ville de Gap du 29 septembre aura duré moins de 3 heures.

Il s'agissait d'un conseil municipal de « transition » avec certes 53 délibérations à l'ordre du jour, mais pas de décisions politiques importantes qui nécessitaient de longs débats.

Notre groupe a toutefois tenu sa place en abordant de nombreux points d'actualité soit dans le cadre des délibérations proposées soit dans les questions orales.

Vous trouverez dans ce N°19 de notre lettre les principales questions abordées.

Il est à noter, enfin, que sur les 53 délibérations, notre groupe a voté contre à 2 reprises et s'est abstenu 4 fois, ce qui démontre, contrairement aux affirmations mensongères du maire qui nous présente comme des opposants systématiques, que nous poursuivons avec ténacité notre travail d'**opposant CONSTRUCTIF et CITOYEN**.

Jean-Claude EYRAUD



EN SEANCE ...

LOUIS JEAN IMPRIMEUR



En début de séance, nous sommes intervenus sur la situation de l'entreprise Louis Jean Imprimeur qui est en redressement judiciaire et qui risque d'être rapidement liquidée avec 33 licenciements économiques.

Cette situation va impacter 33 familles et avoir des conséquences économiques et sociales pour notre cité déjà fortement touchée par le chômage et la crise.

Nous souhaitons que notre collectivité fasse la maximum pour accompagner toutes les personnes concernées par cette douloureuse épreuve.

Françoise Perroud et Jean-Claude Eyraud, conseillers municipaux d'opposition sont à votre disposition.

Directrice de la publication : Cécile Leroux.

Imprimé par nos soins. Faites tourner SVP, ne pas jeter sur la voie publique.

Pour tout contact : LEROUX, 37 chemin les Hauts de Valbonne, 05000 Gap.

Blog : jceyraud.blogspot.com

AFFICHAGE



Suite aux Assises de la Culture, la municipalité avait décidé de mettre en place un affichage public en ville afin de faciliter l'expression et l'information des associations.

Nous avons une nouvelle fois demandé la mise en œuvre de cette décision. A suivre...

AGENDA 21

La ville a mis en place un agenda 21 qui comporte 58 actions, c'est bien mais c'est encore mieux si on met en place un dispositif de contrôle des actions.

Notre groupe a réclamé la réunion rapide d'un comité de suivi et d'évaluation avec une charte de fonctionnement et un tableau de bord d'indicateurs stratégiques.

COMMISSION TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS

Cette commission ne s'est plus réunie depuis **9 mois** alors que des questions importantes sont à traiter : le Plan de Déplacement Urbain, l'organisation du réseau de bus, les questions de mobilité et d'accessibilité... A suivre...

CHANGER DE COMPORTEMENT !!!

Dans le dernier Gap en bus, le maire exhorte ses concitoyens à changer de comportement, et cite la labellisation de l'agenda 21, le développement durable...



Au même moment, il organise en pleine **Semaine Européenne de la Mobilité** le « **Gap Motor show** ».

(Coût pour notre ville : 30 000 euros environ)
Nous sommes intervenus pour qu'une véritable réflexion soit engagée sur l'avenir de ce genre de manifestation, d'autant qu'en 2012 notre cité devrait accueillir la finale de la coupe de France des rallyes.

JARDINS FAMILIAUX

Dans les prochains mois une réflexion sera menée pour la création de jardins familiaux, dans le secteur du quartier « des jardins »



où notre ville vient d'acquérir une nouvelle parcelle.

CONTENEURS ENTERRÉS

De nombreuses personnes se plaignent du bruit de la grue qui passe tout les 2 jours en centre ville entre 5 et 6h pour vider les conteneurs enterrés. Nous avons attiré l'attention du maire à ce propos et nous lui avons demandé que l'arrêté préfectoral soit respecté (travaux interdits entre 20h et 7h). A suivre...



CNFPT

Nous avons proposé l'adoption d'une motion par le conseil municipal afin que le CNFPT qui assure la formation des agents territoriaux puisse continuer à assumer ses missions dans de bonnes conditions. Le maire a donné une suite favorable à notre demande et a fait adopter une motion à l'unanimité qui a repris notre argumentation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous avons demandé une modification de l'article 22 qui concerne les questions orales des conseillers municipaux afin que celui-ci intègre les dernières décisions du tribunal administratif de Versailles.

Le maire a refusé cette proposition, nous allons saisir le service du contrôle de légalité.

Rendez-vous

Prochaine séance du conseil municipal le vendredi 4 novembre à 18h15 à l'Hôtel de Ville. La préparation se fera le **mercredi 2 novembre à 18h**, salle « la Mutualité ».